



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la sécurité routière

**Sous-direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PLACE BEAUVAU
75800 PARIS CEDEX 08

5041-000097-0001-0



Maître
174 rue de Courcelles

75017 PARIS

Affaire suivie par :
Réf. :

Plus d'informations sur :
<https://mespoints.permisdeconduire.gouv.fr>
<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

A Paris, le 24 mars 2025

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client(e),

Je vous informe que les modifications nécessaires ont été apportées dans son dossier.

De ce fait, son permis de conduire est valide et doté de douze points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'Intérieur et par délégation,
le chef de la section des recours
du bureau national des droits à conduire